



Biens non partagés suite à un divorce qui date de 10 ans

Par **jans_old**, le **27/09/2007** à **07:12**

J'étais mariée sous le régime de la communauté quand nous avons voulu acheter un chalet. Sur un crédit de 10 ans, nous avons du payer nos traites environ 2 ans. Mon mari étant très instable sur le plan professionnel, je ne pouvais pas honorer les traites seule. Ma mère s'est donc proposée de la faire à notre place, elle a donc payer le reste du crédit soit 8 années. J'ai demandé le divorce, il a été prononcé en 1997 aux torts exclusifs de mon mari. J'ai eu la garde de mon fils, je n'ai pas demandé de pension alimentaire en sachant que de toute façon, mon mari n'aurait pas été régulier. Quand j'ai dit à mon mari qu'il fallait maintenant passer chez un notaire au sujet de notre chalet, il m'a "envoyé sur les roses", en disant que le chalet il n'en avait rien à faire et que je me débrouille toute seule. Les années ont passées et je n'ai toujours rien fait pour être en règle, car mon mari refusait toute communication.

Aujourd'hui pourtant, je voudrais savoir quelles sont les possibilités qui s'offrent à moi, pour le mettre à mon nom....ça fait maintenant 10 ans que je suis seule à l'entretenir et à m'en occuper et il est toujours au nom de M et Mme , un nom que je ne porte plus depuis bien longtemps...

J'espère avoir été assez claire et compréhensible....

je vous remercie d'avance pour la réponse

Mme shome

PS : mon chalet est en France et je vis en Nouvelle-Calédonie